



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

### Rapport de la Mission du Conseil de sécurité au Timor oriental et en Indonésie

(9-17 novembre 2000)

#### I. Introduction

1. Le 8 septembre 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1319 (2000). Dans une lettre datée du 25 octobre 2000 (S/2000/1030), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission au Timor oriental et en Indonésie du 9 au 18 novembre 2000. Le mandat de la Mission était le suivant :

a) Au Timor oriental, évaluer les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité; et

b) En Indonésie, évaluer l'application de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité.

2. À l'issue de consultations des membres du Conseil de sécurité, il a été décidé que la Mission serait composée des membres suivants :

Namibie (l'Ambassadeur Martin Andjaba, chef de la Mission);

Argentine (le Ministre Luis Enrique Cappagli);

Malaisie (l'Ambassadeur Hasmy Agam);

Tunisie (l'Ambassadeur Othman Jerandi);

Ukraine (l'Ambassadeur Valeri P. Kuchynski);

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (l'Ambassadeur Stewart Eldon);

États-Unis d'Amérique (l'Ambassadeur Nancy Soderberg).

#### II. Activités de la Mission

3. Avant le départ de la Mission, ses membres ont eu des entretiens informels avec des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des États Membres qui fournissent du personnel militaire ou de police civile à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), ainsi qu'avec M. Jose Ramos-Horta, membre du Cabinet est-timorais chargé des affaires étrangères. Ces entretiens avaient pour but de leur faire connaître l'ensemble des vues des autres parties intéressées.

4. La Mission a quitté New York le 9 novembre, et a séjourné au Timor oriental (les 12 et 13 novembre) à l'invitation du Représentant spécial du Secrétaire général et Administrateur transitoire du Timor oriental, M. Sergio Vieira de Mello, et au Timor occidental et à Jakarta (du 14 au 17 novembre) à l'invitation du Gouvernement indonésien. Les membres de la Mission ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général et les fonctionnaires de l'ATNUTO, ainsi que le Gouvernement indonésien, de leur avoir facilité cette visite, qui leur permettait de se rendre compte directement de la situation au Timor oriental et des activités de l'ATNUTO, ainsi que de la situation des réfugiés à Kupang et Atambua.

5. Au Timor oriental, la Mission a eu des entretiens approfondis sur l'application des résolutions 1272 (1999) et 1319 (2000) du Conseil de sécurité avec le Représentant spécial du Secrétaire général, de hauts responsables civils et militaires de l'ATNUTO, des membres du Cabinet de l'Administration transitoire au

Timor oriental, le commandant des Forces armées pour la libération nationale du Timor oriental (FALINTIL), neuf agents diplomatiques au Timor oriental (Australie, Brésil, États-Unis d'Amérique, Indonésie, Irlande, Japon, Nouvelle-Zélande, Portugal et Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord) et des organisations non gouvernementales est-timoraises, ainsi qu'avec des notables timorais, à savoir Xanana Gusmao, Jose Ramos-Horta et Mario Carrascalao. À Dili, la Mission s'est rendue sur les lieux du massacre de Santa Cruz, où elle a déposé des gerbes pour marquer le neuvième anniversaire de ces massacres. Des membres de la Mission se sont rendus dans le district de Suai dans le secteur ouest, et ont entendu des exposés très complets de membres du personnel civil et militaire de l'ATNUTO; ils se sont également entretenus avec des représentants de la communauté, se sont rendus à l'église de Suai, où des massacres avaient été perpétrés en 1999, et ont visité un projet de remise en état d'un hôpital.

6. À Kupang, la Mission a eu des entretiens approfondis avec M. Piet Tallo, Gouverneur de Nusa Tenggara-Est (province qui englobe le Timor occidental), le général de division Kiki Syhakri, commandant militaire d'Udayana, le général de brigade E. Made Mangku Pastika, chef de la police de Nusa Tenggara-Est, des représentants du Ministère des affaires étrangères et des membres du gouvernement local, ainsi que d'organisations non gouvernementales. La Mission s'est rendue au siège de la police régionale pour assister à la destruction d'un certain nombre d'armes qui avaient été confisquées et dans le camp de réfugiés de Noelbaki. À Atambua, la Mission a visité le camp de réfugiés de Haliwen ainsi que le centre de réinstallation d'Umaklaran, et elle s'est entretenue avec des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales. Des membres de la Mission ont déposé des fleurs au bureau du HCR en l'honneur de ceux qui avaient été tués le 10 septembre 2000. Ils ont été informés des événements qui avaient abouti aux meurtres. À Jakarta, la Mission s'est entretenue avec la Vice-Présidente Megawati Sukarnoputri, et de hauts responsables gouvernementaux, notamment le Ministre chargé de la coordination et des affaires politiques, sociales et de sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, le Président de la Chambre des représentants, Akbar Tandjung, le Ministre de la justice, Marzuki Darusman et le Ministre des affaires étrangères, Alwi Shihab, ainsi qu'avec des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM), de la

communauté diplomatique, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales.

### III. Application de la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité

#### A. Sécurité et maintien de l'ordre

7. Dans l'ensemble, la situation au Timor oriental est demeurée relativement stable, la criminalité restant remarquablement faible. La police civile est désormais déployée sur l'ensemble des districts et dans tous les sous-districts à l'exception de 10 d'entre eux. La formation des membres du Service de police Timor Lorosae se poursuit, mais en raison des contraintes budgétaires, le rythme auquel elle se déroule ne permettra pas de disposer des 3 000 policiers nécessaires avant 2006. Aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello, a recommandé de réaffecter une partie du budget des opérations de maintien de la paix initialement prévu pour la police internationale à la formation accélérée de la police nationale du Timor oriental. Il n'en reste pas moins qu'il faudra vraisemblablement maintenir la présence de la police civile internationale au-delà de la date de l'indépendance. **La Mission recommande de tenir compte de cette éventualité dans la planification de la présence des Nations Unies, qui remplacera l'ATNUTO, et recommande également que le PNUD et les autres organismes des Nations Unies compétents examinent d'urgence la possibilité de contribuer à accélérer la formation du Service de police Timor Lorosae.**

8. Un élément crucial de la constitution d'un système efficace de maintien de l'ordre sera la création d'un système judiciaire pleinement opérationnel. Cela a soulevé de nombreuses difficultés compte tenu du manque total de capacités locales dans ce domaine et des autres tâches urgentes confiées à l'ATNUTO à titre prioritaire au début de ses opérations. Bien que l'Administration transitoire ait commencé à mettre en place un système d'organisation judiciaire, des services de poursuite, un système d'aide judiciaire et des services pénitentiaires, le secteur judiciaire souffre gravement du manque de ressources. Le système actuel ne peut poursuivre les suspects placés en détention, dont certains depuis près d'un an. Par ailleurs, l'Administration transitoire se heurte à des obstacles considérables pour traduire en justice les responsables des graves violations des droits de l'homme qui se sont

produites au Timor oriental en 1999. **Cela étant, il est extrêmement important que l'Administration transitoire envisage tous les moyens qui permettraient d'obtenir les ressources nécessaires et que les décisions concernant la conduite des enquêtes sur les crimes graves répondent dans toute la mesure possible aux attentes des Est-Timorais. Le Rapporteur spécial du Secrétaire général a informé la Mission de son intention de procéder à un examen du secteur de la justice, et de proposer une solution à cette question urgente, notamment les moyens de remédier au manque de compétences et de ressources financières. La Mission s'est félicitée de cette initiative opportune et prie instamment le Conseil de lui accorder une attention prioritaire.**

9. L'Administration transitoire a fait de grands progrès s'agissant des menaces à la sécurité posées par les milices qui s'infiltrèrent depuis le Timor occidental. Il y a quelques mois, près de 150 milices, en groupe de 20 à 30 personnes, opéraient dans les secteurs de l'ouest et du centre. La force de maintien de la paix a engagé contre elles une action ferme et décisive, grandement facilitée par les renseignements fournis par la population locale. Cette action s'est soldée par une réduction de l'activité des milices à l'intérieur du Timor oriental et l'exfiltration d'un certain nombre de miliciens au Timor occidental. La Mission appuie la démarche adoptée par l'Administration transitoire pour parer à cette menace. Néanmoins, la crise des réfugiés au Timor occidental, la présence d'éléments des milices dans les camps de réfugiés et l'éventualité d'un rapatriement de réfugiés de grande ampleur, qui, en toute probabilité, comprendront des milices, constituent une source d'instabilité sur l'ensemble de l'île. Les Est-Timorais ont exprimé le souhait de disposer de leur propre force de défense dès l'indépendance, en s'inspirant des recommandations figurant dans l'Option Trois de l'étude récemment établie par le King's College de Londres. Le Gouvernement transitoire du Timor oriental a récemment souscrit à la proposition de création d'une force de 3 000 hommes figurant dans l'étude. Les modalités de mise en œuvre de cette proposition seront fixées lors de la réunion des donateurs qui se tiendra à Dili du 21 au 23 novembre. **Comme dans le cas de la police, il semble néanmoins hautement probable que le Timor oriental aura besoin d'une présence militaire internationale, sous une forme ou sous une autre, pendant la période qui suivra l'indépendance. Cette considération doit être également prise en compte lors de la planification**

**d'une présence des Nations Unies après l'indépendance.**

## B. Situation humanitaire

10. La situation humanitaire est sortie de la période d'extrême urgence. Mais le Timor oriental continuera d'avoir besoin de ressources pour permettre à la population de retrouver des moyens d'existence et pour assurer le rapatriement du grand nombre de réfugiés dont on escompte le retour. La Mission a appris que l'Administration transitoire, avec l'aide d'organismes à vocation humanitaire, a mis en place des plans d'action conjoncturels pour faire face à un important afflux de réfugiés. **Il est crucial d'intégrer ces plans dans la stratégie mise en place par l'Administration transitoire concernant le retour des réfugiés.**

## C. Mise en place d'une administration efficace

11. L'ATNUTO est maintenant une mission en plein essor. Un élément nouveau, très positif et important pour l'accomplissement de son mandat concernant le renforcement des capacités en vue de l'autonomie a été l'accélération de la « timorisation » de l'administration. Ainsi, les Est-Timorais peuvent-ils jouer un rôle de plus en plus grand dans le processus de prise de décisions et en assumer la responsabilité. Un certain nombre d'administrateurs ou administrateurs adjoints de district timorais ont été nommés; le pouvoir législatif est désormais assumé par le Conseil national, exclusivement timorais, le pouvoir exécutif étant exercé par un gouvernement transitoire composé de cinq Timorais et de quatre hauts fonctionnaires internationaux, sous la présidence de l'Administrateur transitoire. **Plusieurs organisations non gouvernementales ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre activement la timorisation de l'administration à tous les niveaux. La Mission approuve les efforts faits par l'ATNUTO à cet égard, tout en soulignant la nécessité de renforcer les capacités des Est-Timorais.**

12. Au cours des semaines à venir, l'Administration transitoire, par l'intermédiaire du gouvernement et du Conseil national et dans le cadre d'un dialogue avec les dirigeants est-timorais, devrait établir un calendrier et mettre au point les mécanismes voulus, notamment concernant le processus électoral, pour permettre au

Timor oriental d'accéder pleinement à l'indépendance. Le Représentant spécial du Secrétaire général a exprimé l'espoir que le résultat de ces échanges de vues sera présenté à la réunion des donateurs qui aura lieu à Bruxelles.

#### D. Infrastructures

13. Des travaux importants ont été effectués pour remettre en état les bâtiments publics et les équipements collectifs à Dili, la capitale, où est concentrée la population du Timor oriental. Il a été indiqué à la Mission que le système d'enseignement fonctionnait dans l'ensemble du Timor oriental et que les services de santé de base étaient assurés dans de nombreuses zones. Toutefois, l'état des infrastructures au Timor oriental reste dans l'ensemble catastrophique. La Mission a constaté deux problèmes particulièrement préoccupants : d'une part, la modicité des sommes dépensées jusqu'à présent pour les travaux de reconstruction et, d'autre part, la lenteur des progrès réalisés dans le reste du pays, par rapport à Dili, en particulier pour ce qui est de la réfection des routes, du rétablissement de la distribution d'électricité et de la reconstruction des bâtiments. La Mission a appris que l'on disposait d'une certaine quantité de ressources pour faire face aux besoins dans ce domaine, mais que les projets n'avançaient que très lentement. Il est indispensable d'accorder une attention prioritaire à ce domaine. Le Représentant spécial du Secrétaire général a souligné à cet égard qu'il faudrait dégager immédiatement des ressources pour certains travaux de reconstruction urgents (par exemple les bâtiments où se trouvent les tribunaux) et a recommandé que ces fonds soient inscrits au budget statutaire, étant donné l'ampleur du mandat de l'ATNUTO. **La Mission recommande d'envisager la possibilité d'autoriser l'utilisation plus souple des ressources prévues au budget statutaire lorsqu'il s'agit d'opérations complexes de maintien de la paix telles que l'ATNUTO.**

#### E. Conclusions

14. Les membres de la Mission, en particulier ceux qui s'étaient rendus au Timor oriental lors de la dernière mission du Conseil de sécurité au lendemain de la consultation populaire, ont été impressionnés par les progrès réalisés en un peu plus d'un an dans l'accomplissement du mandat confié à l'ATNUTO.

Toutefois, ces progrès n'ont pas toujours été faciles. La Mission ne sous-estime pas les difficultés actuellement rencontrées dans des domaines tels que la reconstruction et l'administration de la justice, ni l'énormité des tâches complexes qui restent à accomplir d'ici l'accession à l'indépendance, prévue pour le deuxième semestre de 2001. La Mission a renouvelé son appui entier aux travaux de l'ATNUTO. Elle a également noté que le Conseil devait bientôt prendre une décision quant à la prolongation du mandat de cette dernière jusqu'à l'indépendance. **Elle reconnaît en outre que, selon toute vraisemblance, l'engagement de la communauté internationale ne devra pas se relâcher après l'indépendance et qu'il lui faudra, notamment, fournir une assistance financière et technique et une aide dans le domaine de la sécurité si les aspirations des Est-Timorais doivent se réaliser pleinement. Il faudrait commencer dès que possible à établir des plans à cet égard.**

15. La Mission tient à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général d'avoir invité le Conseil de sécurité à se rendre au Timor oriental pour se rendre compte sur place de la manière dont est exécuté le mandat de l'ATNUTO. La Mission a jugé l'expérience enrichissante : elle a mis en lumière la détermination du personnel international et des Est-Timorais à oeuvrer de concert pour que se réalisent les aspirations du peuple du Timor oriental, en dépit des difficultés considérables qu'ils rencontrent.

#### IV. Application de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité

16. Sur les centaines de milliers d'Est-Timorais déplacés au cours des actes de violence qui ont suivi la consultation populaire, un grand nombre sont revenus au Timor oriental pour se réinsérer dans leur communauté. Des ministres indonésiens ont donné à la Mission l'assurance que leur gouvernement était déterminé à résoudre le problème des réfugiés. Il convient de s'en féliciter. Toutefois, plus d'un an après les événements en question, on estime que 120 000 personnes se trouvent encore dans des camps de réfugiés au Timor occidental. Les efforts déployés sur le plan international pour résoudre cette crise ont cessé au moment du meurtre de trois membres du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à Atambua le 6 septembre. Comme suite à cet événement tragique, le Conseil de sécurité a adopté la résolution

1319 (2000) pour tenter de mettre fin immédiatement aux deux problèmes imbriqués : la crise des réfugiés et la menace que pose la présence de milices. La Mission du Conseil a été en mesure de bien se rendre compte, de première main, de la complexité de la situation.

### A. La situation des réfugiés

17. Au paragraphe 4 de sa résolution 1319 (2000), le Conseil de sécurité a demandé aux autorités indonésiennes de prendre immédiatement des mesures efficaces afin de garantir que les réfugiés qui souhaitent regagner le Timor oriental puissent le faire en toute sécurité. La situation des réfugiés dans les camps du Timor occidental reste très préoccupante. La Mission a appris par des réfugiés de retour au Timor oriental que les milices continuent à intimider les réfugiés et à diffuser des informations trompeuses dans les camps. Elle a aussi appris qu'on faisait payer à des réfugiés, en espèces ou sous forme de bétail, l'autorisation de retourner au Timor oriental. Pour obtenir des informations de première main, la Mission s'est rendue dans deux camps de réfugiés : celui de Noelbaki, près de Kupang, et celui d'Haliwen, à Atambua. Elle a pu ainsi se rendre compte des conditions de vie réellement démoralisantes qui y régnaient.

18. La Mission a été frappée par le manque d'informations sur la situation au Timor oriental, par l'ampleur de la diffusion d'informations mensongères à l'intérieur des camps et par un potentiel d'intimidation évident. Certains des réfugiés s'inquiétaient de la sécurité au Timor oriental et de la façon dont étaient accueillis les réfugiés à leur retour. La Mission a tenté de dissiper ces craintes en indiquant à maintes reprises aux réfugiés et aux dirigeants communautaires que les dirigeants est-timorais avaient donné l'assurance que les réfugiés pouvaient revenir en toute sécurité, tout en soulignant que ceux qui avaient commis des crimes pendant les troubles de 1999 et ultérieurement auraient à en répondre devant la justice est-timoraise. Certains réfugiés ont déclaré ouvertement à la Mission qu'ils ne retourneraient au Timor oriental qu'« avec le drapeau rouge et blanc », c'est-à-dire sous un régime indonésien. **La Mission propose que le Gouvernement indonésien, en collaboration avec l'ATNUTO, élabore et mette en oeuvre une stratégie effective et impartiale en matière d'information afin de permettre aux réfugiés de prendre librement une décision, en toute connaissance de cause, concernant leur avenir**

**et de leur faire comprendre que le résultat de la consultation populaire doit être accepté.**

19. Le rapatriement ou la réinstallation des réfugiés est devenu un problème urgent vu la situation lamentable des réfugiés dans les camps dilapidés. La Mission a noté que pour y faire face, le Gouvernement indonésien a créé une équipe interministérielle qui a déjà entrepris des projets pilotes d'enregistrement ainsi que la désignation de sites de réinstallation de ceux qui choisissent de rester en Indonésie. La Mission est allée voir un de ces sites. **La Mission est fermement convaincue que le processus d'enregistrement doit être apolitique et doit donc exclure la participation, sous quelque forme que ce soit, de groupes préconisant l'intégration. Pour que l'enregistrement soit crédible, il faut qu'il se fasse avec la participation de personnel international, en particulier de fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), opinion partagée par le Gouvernement indonésien. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité, la Mission réaffirme que les agents du HCR et des autres organismes ne pourront pas retourner au Timor occidental tant que leur sécurité ne sera pas garantie, y compris par de réels progrès accomplis sur la voie du désarmement et de la dissolution des milices. La Mission recommande qu'une équipe de spécialistes de la sécurité soit envoyée par l'Organisation des Nations Unies au Timor occidental, en coopération avec le Gouvernement indonésien, pour évaluer la situation en matière de sécurité et prendre contact avec les Forces armées indonésiennes (TNI), la Police nationale indonésienne (POLRI) et autres parties concernées. Cette démarche serait conforme aux méthodes habituellement appliquées par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité afin d'étudier une zone avant de redéfinir son niveau de sécurité.**

20. **La Mission souligne également qu'à tous les stades, le processus de retour doit se dérouler en toute sécurité, sans harcèlement, intimidation ou extorsion. Elle se félicite de l'intention exprimée par le Gouvernement indonésien d'entamer des discussions sous peu avec les bureaux des Nations Unies à Jakarta concernant des arrangements visant à faciliter l'évaluation de la situation au Timor occidental par des experts des Nations Unies en matière de sé-**

curité. **Reconnaissant que le Gouvernement indonésien aura besoin d'une aide financière pour la réinstallation des réfugiés qui souhaitent rester en Indonésie, la Mission accueille avec satisfaction la proposition tendant à ce que les donateurs internationaux potentiels se rendent au Timor occidental une fois la sécurité rétablie.**

21. L'ATNUTO, le Gouvernement indonésien, le HCR, l'OIM et les dirigeants est-timorais mettent actuellement au point un programme pilote relatif au retour d'anciens réservistes des Forces armées indonésiennes du Timor oriental (MILSAS) et des membres de leur famille. Le succès de ce programme amènera peut-être à en réaliser d'autres par la suite. **La Mission recommande que l'ATNUTO et le Gouvernement indonésien étudient activement la possibilité d'organiser ponctuellement des opérations analogues.**

22. **La Mission recommande que l'Indonésie résolve la question en suspens du paiement des retraites des anciens fonctionnaires en s'engageant à honorer les obligations en la matière dont elle ne s'est pas acquittée, indépendamment du choix des bénéficiaires de résider en Indonésie ou au Timor oriental. Cela pourrait servir de catalyseur et encourager les intéressés à revenir au Timor oriental pour participer à la timorisation de l'administration et se réinsérer complètement dans la société.**

## B. Sécurité

23. Par sa résolution 1319 (2000), le Conseil de sécurité demande au Gouvernement indonésien de prendre immédiatement des mesures supplémentaires pour s'acquitter de ses responsabilités et désarmer et dissoudre les milices, rétablir l'ordre public dans les zones touchées du Timor occidental, assurer la sécurité dans les camps de réfugiés et en ce qui concerne les agents des services d'aide humanitaire, et empêcher les incursions à travers la frontière du Timor oriental. Lors de sa visite au Timor occidental, la Mission a été mise au courant des efforts faits par le Gouvernement indonésien pour répondre à ces demandes. Il a notamment déployé des forces de sécurité supplémentaires pour mener des opérations de désarmement et de collecte d'armes. La Mission a été le témoin de la destruction d'un grand nombre de ces armes. Elle a aussi été informée du maintien en détention d'Eurico Guterres et de six individus qui auraient participé au meurtre des

membres du personnel du HCR, ainsi que de l'état d'avancement des enquêtes à ce sujet. **La Mission espère vivement que ces affaires, de même que les enquêtes sur les parties responsables d'actes de violence et d'intimidation commis au Timor oriental et au Timor occidental, progresseront rapidement à tous les stades de la procédure établie par l'appareil judiciaire indonésien.**

24. Lors d'une rencontre avec la Mission, la Vice-Présidente, Megawati Sukarnoputri, a informé celle-ci que le Gouvernement indonésien était résolu à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour résoudre des problèmes résiduels qui avaient surgi pendant la période de transition; les Ministres avaient reçu pour instruction de travailler de concert avec la Mission afin de resserrer les liens avec cette dernière. Plus tard dans la journée, la Mission a rencontré le Ministre chargé de la coordination des affaires politiques, sociales et de sécurité, Susilo Bambang Yudhoyono, et d'autres officiels indonésiens, qui ont affirmé que les milices avaient été démantelées dans la mesure où elles ne s'entraînaient plus ou n'opéraient plus de manière organisée, et que leurs structures et leur organisation (Forces armées pro-intégration) avaient été dissoutes en 1999. Le Ministre a admis que des miliciens, qu'il a appelés ex-éléments des milices, présents dans les camps de réfugiés ou aux alentours se livraient toujours à des manœuvres d'intimidation. Il a souligné sa détermination à mettre fin à de tels agissements et s'est engagé à rendre compte au Conseil de sécurité des mesures que l'Indonésie entendait prendre pour atteindre cet objectif. **La Mission se félicite de cette détermination, encourage de nouveaux efforts et attend avec intérêt le rapport du Ministre.**

25. La Mission estime, compte tenu des informations recueillies auprès de personnes récemment rentrées du Timor occidental au Timor oriental, et de ce qui ressort de ses entretiens avec les réfugiés dans les camps, que le maintien de la présence des milices, quelle qu'en soit la forme, continue d'entraver l'application de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité. **La Mission souligne qu'il importe de prendre à l'encontre des milices qui opèrent encore, en particulier leurs dirigeants, des mesures énergiques afin de mettre un terme une fois pour toutes à leurs activités, notamment en poursuivant les opérations de désarmement, en tenant les dirigeants de milice et ceux qui commettent des actes d'intimidation à l'écart des communautés de réfugiés, et en les faisant sans tar-**

**der répondre de leurs crimes devant la justice. La Mission encourage les efforts de toutes les parties visant à isoler les éléments extrémistes des milices, dans le plein respect de la loi.**

26. Avec l'approbation de la Mission, l'ATNUTO a récemment rencontré trois des quatre chefs de milice qui ont écrit deux lettres au Président du Conseil et qui semblent vouloir rentrer, sans conditions préalables, au Timor oriental. **La Mission encourage un dialogue pour faciliter leur retour, lequel pourrait faire bouler de neige, et accueille avec satisfaction les efforts du Gouvernement indonésien dans ce domaine.**

27. Que ce soit dans l'immédiat ou sur le long terme, une étroite coopération entre les services de sécurité du Timor oriental et du Timor occidental est essentielle pour gérer la situation en matière de sécurité et l'empêcher de se dégrader. Des liens utiles, tant formels qu'informels, ont déjà été noués entre la force de maintien de la paix et l'armée indonésienne. **La Mission recommande de resserrer ces liens et d'établir un système d'échange d'informations entre les forces de police indonésiennes, au Timor occidental, la police civile et le Bureau des affaires concernant les droits de l'homme de l'ATNUTO, y compris pour l'exploitation des informations communiquées par le HCR et l'ATNUTO sur des cas d'intimidation présumée. Elle se félicite des efforts déployés jusqu'à présent par les forces de sécurité indonésiennes pour s'acquitter de l'obligation qui leur est faite d'empêcher les incursions, à travers la frontière, au Timor oriental, et souligne que ceux-ci doivent être poursuivis.**

### C. Justice et réconciliation

28. L'une des priorités de la Mission était les efforts visant à ce que les auteurs d'exactions commises au Timor oriental soient traduits en justice, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans ses résolutions 1272 (1999) et 1319 (2000), ainsi qu'à maintes autres occasions. Ceux-ci sont déployés parallèlement au Timor oriental et en Indonésie.

29. La Mission a relevé dans l'administration de la justice au Timor oriental des déficiences (voir plus haut) qui s'expliquent par l'absence de toute capacité dans ce domaine lorsque l'ATNUTO a démarré. **Elle a demandé que des mesures soient prises pour y remédier, de sorte qu'il soit raisonnablement répondu**

**aux attentes des Est-Timorais, avides de justice.** Si ce défi n'est pas relevé, l'aptitude du pays à promouvoir la réconciliation et à adopter une culture politique nationale fondée sur le respect des droits de l'homme et le sens des responsabilités risque de s'en trouver compromise.

30. Lors de son passage en Indonésie, la Mission a fait part de sa préoccupation face à la lenteur des progrès réalisés en Indonésie sur la voie d'une traduction en justice des auteurs des exactions commises au Timor oriental en 1999, notamment ceux qui les ont organisées et dirigées. Le Gouvernement indonésien a réaffirmé qu'il était résolu à accorder la priorité voulue aux enquêtes et aux poursuites. Le Ministre de la justice, Marzuki Darusman, a informé la Mission qu'il comptait que les premiers procès s'ouvriraient en janvier ou février 2001. Il a confirmé que le procès du chef de milice intégrationniste, Eurico Guterres, et des personnes accusées du meurtre des trois employés du HCR à Atambua, aurait bientôt lieu à Jakarta. Il a aussi précisé que Guterres était accusé notamment d'incitation à la violence, et pas seulement de participation aux exactions commises au Timor oriental en 1999. Le Ministre de la justice et la Commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) ont confirmé que le Parlement avait adopté une loi portant création d'un tribunal dans le domaine des droits de l'homme. Le Ministre a exprimé sa reconnaissance pour l'assistance technique prêtée par l'Organisation des Nations Unies, comme le Secrétaire général l'avait offert lors de son passage en Indonésie en février 2000, ainsi que pour l'assistance bilatérale fournie par divers gouvernements. **La Mission accueille cette loi avec satisfaction et espère que les tribunaux ad hoc seront rapidement mis en place.** Le Ministre Darusman a également fait part de son intention de collaborer étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de créer une commission consultative qui comprendrait des experts internationaux. **La Mission se félicite de cette démarche et a recommandé que la demande tendant à obtenir le concours d'experts internationaux soit examinée. Au Timor occidental et à Jakarta, elle a insisté sur la nécessité d'arrêter et de poursuivre les responsables du décès au Timor oriental des Casques bleus Leonard William Manning et Devi Ram Jaishi. Elle juge préoccupant le fait que l'enquête concernant le meurtre de Devi Ram Jaishi n'est toujours pas ouverte. Elle déplore que jusqu'à présent aucun progrès n'ait été réalisé sur la voie de la traduction des coupables en justice**

**et espère vivement que des progrès seront bientôt accomplis.**

31. La réconciliation entre les Est-Timorais est essentielle pour permettre le retour et la réintégration des réfugiés, l'harmonie politique et sociale sur le long terme au Timor oriental et de bonnes relations entre le Timor oriental et l'Indonésie. La Mission a été impressionnée par les efforts que ne cesse de déployer l'ATNUTO pour amorcer le dialogue avec les intégrationnistes est-timorais se trouvant au Timor occidental. Elle note les efforts faits dans ce domaine par le Gouvernement indonésien. Il est regrettable que le camp intégrationniste n'ait toujours pas réagi de façon positive à toutes ces initiatives.

32. Lors de réunions à Dili avec les dirigeants du Conseil national de la résistance timoraise (CNRT) ainsi qu'avec des dirigeants communautaires participant aux efforts déployés pour établir un mécanisme de réconciliation nationale, ceux-ci ont donné à la Mission l'assurance qu'ils étaient disposés à se réconcilier avec l'autre bord et ont insisté sur le fait que les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves au Timor oriental devaient être jugées. La Mission demande instamment aux dirigeants politiques et aux notables de poursuivre leurs efforts en vue de réévaluer le comportement des Timorais orientaux partisans de l'intégration suivant leur désir de réconciliation.

33. À Kupang, certains membres de la Mission ont rencontré des représentants de l'UNTAS (Uni Timor Aswain), formation politique favorable à l'intégration du Timor oriental et du Timor occidental. Cette formation prétend représenter la position des réfugiés, mais rien ne prouve que ce soit réellement le cas. Pendant cette réunion, les représentants ont déclaré être prêts à renoncer à la violence et ont condamné le meurtre des employés du HCR. Ils ont toutefois continué à rejeter le résultat de la consultation populaire. Les représentants de l'UNTAS ont exprimé aux membres de la Mission leur attachement à la réconciliation mais ont insisté sur le fait qu'il ne devait pas y avoir de conditions préalables. Les membres de la Mission ont alors souligné que la question de la traduction en justice des auteurs de crimes graves et les résultats de la consultation populaire ne pouvaient être méconnus si l'on voulait un processus de réconciliation durable. Ils ont aussi demandé instamment au groupe des partisans de l'intégration d'accepter la réalité de l'indépendance du Timor oriental. **La Mission encourage le Gouvernement indonésien à aider à obtenir des dénonciations**

**publiques de la violence comme moyen de réaliser des objectifs politiques, ainsi que l'acceptation des résultats de la consultation populaire.**

34. La réconciliation ne doit cependant pas se limiter aux dirigeants politiques. La Mission a vivement encouragé les dirigeants communautaires au Timor oriental et les dirigeants communautaires est-timorais se trouvant actuellement au Timor occidental à établir des contacts directs entre les communautés en vue d'instaurer la confiance et de faciliter une plus large réconciliation. À cet égard, **l'initiative prise récemment en commun par l'évêque Basilio do Nascimento de Baucau et l'évêque Anton Ratu d'Atambua en vue de faciliter les contacts entre les Est-Timorais restés au Timor oriental et les réfugiés au Timor occidental constitue un effort louable qu'il convient d'appuyer pleinement.**

#### **D. Relations entre l'Indonésie, l'ATNUTO et le Timor oriental**

35. Lors des réunions qu'elle a eues au Timor oriental et en Indonésie, la Mission a préconisé la reprise des entretiens bilatéraux entre l'ATNUTO et le Gouvernement indonésien concernant la mise en pratique d'un certain nombre de points arrêtés dans le communiqué du 29 février 2000, signé par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères, M. Shihab. Même si des progrès ont été réalisés sur un certain nombre de ces points, **la Mission est absolument convaincue que la mise en place de mécanismes bilatéraux et le recours effectif à ces derniers sont essentiels pour normaliser pleinement les relations entre l'Indonésie et le Timor oriental. Elle juge également importante la création d'un couloir entre l'enclave d'Oecussi et le reste du Timor oriental, et prie instamment le Gouvernement indonésien de collaborer avec l'ATNUTO à cette fin. Elle espère que les futures réunions de la Commission frontalière mixte contribueront à la réalisation de ces objectifs.**

36. La Mission a soumis au Gouvernement indonésien des éléments visant à redynamiser divers aspects de la relation complexe entre l'Indonésie, l'ATNUTO et le Timor oriental. Outre qu'ils comportent des suggestions pratiques en vue de renforcer les mécanismes actuels de coopération, les éléments abordent un certain nombre de grandes questions traitées ailleurs dans le présent rapport. Le Gouvernement indonésien est



convenu que la Commission frontalière mixte se réunisse en novembre en vue de préparer une autre réunion en décembre, réunions dont les modalités vont maintenant être discutées avec l'ATNUTO. Ils mentionnent également l'ouverture prochaine de pourparlers avec les bureaux des Nations Unies à Jakarta en vue de faciliter l'évaluation de la situation au Timor occidental par les experts des Nations Unies en matière de sécurité. À la fin de la Mission, a eu lieu à Jakarta, le 17 novembre, une conférence de presse commune, au cours de laquelle le Ministre des affaires étrangères, M. Shihab, et le chef de la Mission, l'Ambassadeur Andjaba, ont fait des déclarations à la presse (voir annexes I et II).

37. La Mission a de nouveau remercié l'ATNUTO et le Gouvernement indonésien de l'hospitalité dont elle a bénéficié tout au long de ces visites.

## Annexe I

### **Déclaration à la presse faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie au sujet de la visite de la Mission du Conseil de sécurité**

(17 novembre 2000)

1. Je voudrais dire, tout d'abord, combien le Gouvernement indonésien et moi-même avons été heureux de recevoir la visite effectuée par la Mission du Conseil de sécurité au cours des quatre derniers jours. Le fait que nous avons invité la Mission et que notre invitation a été acceptée montre bien qu'il existe une ligne de communication positive entre le Conseil et le Gouvernement indonésien au sujet des questions d'intérêt commun ayant trait à la période de transition au Timor oriental. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la visite de la Mission se soit déroulée dans un esprit d'amitié et de coopération authentique.

2. Les deux journées de travail qu'elle a passées à Kupang et Atambua, suivies des deux journées qu'elle vient de passer à Jakarta, auront sans doute donné à la Mission du Conseil de sécurité amplement l'occasion de constater par elle-même combien l'Indonésie a progressé dans l'application de la résolution 1319 (2000) du Conseil. Au cours de sa visite à Kupang et Atambua, la Mission a travaillé étroitement non seulement avec des représentants du gouvernement central, mais aussi avec les représentants des autorités locales et avec la police et le commandement régional des Forces armées indonésiennes. À Jakarta, la Mission s'est entretenue avec des ministres du Gouvernement, des hauts fonctionnaires et aussi, notamment, avec le Président de la Chambre des représentants. Tout aussi importants ont été les contacts intensifs qu'elle a eus avec des éléments de la société civile ainsi que la réunion qu'elle a tenue à Kupang avec des représentants du Uni Timor Aswain (UNTAS).

3. Au cours de cette visite, un grand nombre de questions ont été débattues. Les points ci-après méritent tout particulièrement de retenir l'attention :

a) La nécessité pour le Gouvernement indonésien, l'Administration transitoire et la communauté internationale de déployer des efforts accrus et soutenus pour régler d'urgence et de manière globale la question des réfugiés est-timorais, dont les ramifications sont complexes;

b) La nécessité pour tous les intéressés de déployer des efforts concertés renouvelés pour s'attaquer aux divers facteurs qui sont à l'origine du problème des réfugiés est-timorais, notamment la sécurité et la sûreté dans les camps et les incertitudes quant à la situation au Timor oriental. Pour sa part, l'Indonésie continuera à prendre des mesures pour améliorer les conditions de sécurité dans les camps. Mon gouvernement juge qu'il importe de fournir aux réfugiés des informations plus fiables et plus complètes concernant la situation qui règne au Timor oriental, ce afin de répondre aux préoccupations qu'ils ont exprimées quant à leur sécurité future au Timor oriental;

c) L'importance d'une coopération entre le Gouvernement indonésien et les organismes internationaux à vocation humanitaire afin de faciliter l'enregistrement des réfugiés et, ainsi, de déterminer s'ils souhaitent retourner au Timor oriental ou rester en Indonésie, les deux options leur étant ouvertes en vertu du principe de la

liberté de choix. Entre-temps, l'Indonésie continuera de faciliter les retours « spontanés » des réfugiés est-timorais. Depuis le 6 septembre 2000, quelque 1 400 réfugiés « spontanés » ont regagné le Timor oriental;

d) La nécessité d'une reprise de l'assistance internationale en faveur des réfugiés qui viendrait en complément des efforts du Gouvernement indonésien;

e) L'importance des poursuites en cours et des éventuelles poursuites à entamer à l'avenir contre les personnes responsables du meurtre des trois membres du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et contre ceux qui, dans le passé, ont perpétré des actes criminels graves au Timor oriental et ceux qui ont commis des actes d'intimidation à l'encontre des réfugiés;

f) La nécessité de pourparlers continus et plus poussés entre le Gouvernement indonésien et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) au sujet des questions résiduelles qui se feront jour pendant la période de transition. À cette fin, il s'agira notamment de mettre en oeuvre les mécanismes de coopération existants, y compris la commission frontalière mixte, qui se propose de convoquer au cours de la dernière semaine de novembre une réunion au niveau des directeurs en prévision de la convocation de sa première réunion au cours de décembre;

g) La nécessité de consacrer un examen intensif aux moyens de faciliter et promouvoir la réconciliation entre les Est-Timorais, condition *sine qua non* de la paix et de la stabilité futures au Timor oriental.

4. Je voudrais, avant de conclure, réaffirmer encore le souhait de mon gouvernement de voir se maintenir cette ligne de communication positive avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, dont la visite de la Mission atteste l'existence.

## Annexe II

### **Déclaration de l'Ambassadeur Martin Andjaba, chef de la Mission du Conseil de sécurité au Timor oriental et en Indonésie**

**(Jakarta, 17 novembre 2000)**

Après s'être rendue au Timor oriental, la Mission du Conseil de sécurité est allée, à l'invitation du Gouvernement indonésien, au Timor occidental et à Jakarta, où elle a séjourné du 14 au 17 novembre 2000. Les membres de la Mission ont remercié les autorités indonésiennes de leur avoir facilité la tâche, leur permettant de se rendre compte par eux-mêmes de la situation des réfugiés à Kupang et Atambua. Toutes les discussions qui ont eu lieu tout au long de la Mission ont été bien reçues et ont donné des résultats.

La Mission se félicite des efforts que déploie le Gouvernement indonésien pour trouver un moyen de régler la situation au Timor occidental. Il reste cependant beaucoup à faire encore et la communauté internationale est prête à coopérer avec l'Indonésie à la recherche de solutions aux problèmes qui subsistent.

Au Timor oriental, la Mission a été favorablement impressionnée par les progrès qui ont été réalisés depuis 1999. Elle a félicité le Représentant spécial du Secrétaire général, Sergio Vieira de Mello, ainsi que le personnel de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental de la tâche accomplie par l'ATNUTO, et salue le peuple est-timorais, qui vit actuellement une transition historique.

Au cours de l'année écoulée, le Timor oriental a commencé à se reconstruire, plus de 170 000 réfugiés sont rentrés et le processus de réconciliation a été amorcé. La Mission souligne que la justice et la réconciliation sont à elles deux des conditions indispensables au règlement de la situation actuelle.

La Mission a noté les efforts déployés par le Gouvernement indonésien pour résoudre le problème des réfugiés. Elle s'est félicitée des mesures prises par l'Indonésie pour assurer l'application intégrale de la résolution 1319 (2000) du Conseil de sécurité, qui demande, entre autres, la dissolution et le désarmement immédiats des milices. Il est évident que le problème des réfugiés soulève des questions complexes. Il faut de toute urgence oeuvrer de concert pour faciliter dans les meilleurs délais l'enregistrement, le rapatriement et la réinstallation de tous les réfugiés, dans de bonnes conditions de sûreté et de sécurité.

La Mission s'est réjouie d'apprendre que plusieurs centaines de réfugiés avaient regagné le Timor oriental au cours des dernières semaines. Toutefois, les informations en provenance des réfugiés qui sont de retour indiquent que les cas d'intimidation persistent dans les camps du Timor occidental. Les actes d'intimidation doivent cesser. De nombreux réfugiés se disent terrifiés à l'idée de n'avoir toujours pas la possibilité de choisir librement leur avenir, et la sécurité dans les camps demeure incertaine. En outre, des mesures décisives s'imposent pour venir à bout des milices qui subsistent. La Mission s'est félicitée de voir le Gouvernement indonésien manifester sa volonté de trouver une solution au problème de la persistance des actes d'intimidation dans les camps.

Les membres de la Mission ont exprimé l'espoir de voir avancer rapidement l'affaire Eurico Guterres et les affaires concernant les personnes responsables du meurtre de trois membres du personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont également souligné le désir de la communauté internationale de voir rapidement traduites en justice les personnes responsables de la mort des trois membres du personnel du HCR et de deux soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que des événements de 1999.

La Mission a pris note de la demande que le Ministre indonésien de la justice, Marzuki Darusman, a présentée en vue d'obtenir une assistance internationale qui lui assurerait les services d'experts voulus pour traduire en justice les responsables de violations des droits de l'homme.

Elle se félicite de la loi récemment adoptée concernant les droits de l'homme et s'attend à ce que des tribunaux ad hoc soient bientôt mis en place. M. Darusman a par ailleurs manifesté son intention de collaborer étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de créer une commission consultative qui comprendrait des experts internationaux. La Mission s'est félicitée de cette initiative et a recommandé que la demande expresse présentée par M. Darusman soit examinée.

L'accord s'est fait sur l'idée qu'il fallait accorder une haute priorité à la reprise de l'assistance internationale en faveur des réfugiés pour compléter les efforts du Gouvernement indonésien. Afin qu'une telle reprise soit possible, il est indispensable que la sécurité du personnel humanitaire international puisse être assurée. Le Gouvernement indonésien examinera avec les bureaux des Nations Unies à Jakarta les arrangements à prévoir pour faciliter une évaluation de la situation au Timor occidental par des experts des Nations Unies en matière de sécurité, ce en coopération avec la police, les Forces armées indonésiennes et les autres autorités compétentes.

La Mission a souligné qu'il importait que l'enregistrement des réfugiés soit suivi par des observateurs internationaux, point de vue que partage le Gouvernement indonésien. Qu'ils souhaitent rester sur place ou qu'ils veuillent rentrer, tous les réfugiés doivent bénéficier d'un traitement et d'un appui équitables. La Mission a encouragé le Gouvernement à promulguer un plan détaillé d'enregistrement, de rapatriement et de réinstallation des réfugiés. Elle considère par ailleurs qu'il serait bon de poursuivre l'examen de cette question avec le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

La Mission estime que les retours « spontanés », effectués sous supervision internationale, peuvent contribuer grandement à créer les conditions nécessaires au règlement de la question. Dans ce contexte, elle se félicite des plans qui ont été établis en vue du retour imminent du groupe des anciens réservistes des Forces armées indonésiennes (MILSAS).

La Mission s'est félicitée d'entendre les dirigeants est-timorais indiquer qu'ils étaient désireux d'accueillir les réfugiés qui voulaient rentrer et d'oeuvrer à la réconciliation. Elle souligne qu'il importe de mieux informer les réfugiés et de soutenir les efforts déployés à cette fin par l'Église et d'autres communautés.

Les deux parties ont souligné la nécessité de pourparlers continus et plus poussés entre le Gouvernement indonésien et l'ATNUTO au sujet des questions résiduelles qui se feront jour pendant la période de transition. À cette fin, il s'agira notamment de mettre en oeuvre les mécanismes de coopération existants, y compris la

commission frontalière mixte. La Mission se félicite que le Gouvernement indonésien soit disposé à convoquer une réunion de cette commission en novembre.

La Mission présentera son rapport au Conseil de sécurité le 20 novembre 2000.

---